

-C'est presque une position sociale de nos jours, de parler français à la perfection.—J. Novicow.

LE MADAWASKA

-Il n'est pas de plus grande gloire que de combattre pour la langue de la patrie.—Jean Dorat.

J.-G. BOUCHER, éditeur-proprétaire.

ABONNEMENT: Canada \$2.00 Etranger \$2.50

Rédigé en collaboration.

Les Nouveaux Reglements

Les autorités municipales en ont terminé la refonte. Les lois du trafic, un peu vagues par le passé, sont maintenant bien définies.

LA CO-OPERATION DES CITOYENS EST NECESSAIRE

La refonte des règlements de la ville d'Edmundston est terminée. L'impression en est actuellement commencée, et le public sera bientôt à même de se renseigner sur ce que ces lois stipulent.

Nous désirons pour le moment attirer l'attention des citoyens sur les clauses qui régissent le trafic. On y trouvera le texte en anglais en page deux de la présente livraison.

Ce statut qui est le vingt-et-unième des règlements de la ville, s'applique aux automobiles, aux bicyclettes, motocyclettes, ou autres véhicules, aux chevaux attelés ou autrement. En voici les principaux articles.

Il n'est pas permis, sur aucune rue dans la ville, de dépasser une vitesse de quinze milles à l'heure, vitesse qui devra être ralentie au tournant d'une rue ou à une traversée de piétons.

L'usage de sirènes au son par trop fort, discordant ou exagéré, est prohibé; le conducteur d'un auto ou d'un autre véhicule doit avertir de son approche lorsqu'il sort d'une avenue privée pour s'engager sur une voie publique, exercer la plus grande vigilance et laisser le droit de passage d'abord à celui qui vient sur cette dernière.

A l'intersection des rues, il faut livrer passage à un autre véhicule qui vient à sa droite, et dans le cas de deux rues s'interceptant à angle droit, le conducteur doit contourner de façon à exécuter un angle droit aussi parfait que possible, c'est-à-dire de façon à se retrouver à droite, sur la nouvelle rue où il s'engage.

Les lois qui régissent la conduite sur la grande route, quand aux rencontres doivent également être observées dans la ville et l'on doit toujours rencontrer à droite.

Les véhicules des départements de police et de feu, lorsqu'ils répondent à des appels, le transport des malades, les ambulances, les processions, les parades et les cortèges funèbres, doivent avoir la voie libre, et par conséquent on doit leur céder le passage. A leur approche, on doit même arrêter complètement, aussi près du trottoir que possible.

On ne doit pas laisser un cheval libre, mais on doit l'attacher solidement à un poteau ou à une pesée suffisamment lourde.

Les chauffeurs d'automobiles ou autres conducteurs de véhicules, doivent se conformer aux directions données par la force policière; ils doivent faire les signaux d'usage lorsqu'ils ont l'intention d'arrêter, ou de s'engager dans une nouvelle direction et avertir ceux qui se trouvent à l'arrière s'ils doivent reculer.

Les automobilistes et les bicyclistes doivent s'assurer qu'ils ont de bonnes lumières, mais non-éblouissantes, lorsqu'ils circulent le soir.

Bicyclettes ou autres véhicules ne peuvent être conduits sur les trottoirs.

LE STATIONNEMENT

Six des clauses de cette loi se rapportent au stationnement.

D'abord, on ne doit jamais stationner à moins de dix pieds d'un hydrant ou de l'intersection de rues; tout stationnement de véhicule doit se faire le long du trottoir, avec au moins quatre pieds de distance avec celui qui le précède ou le suit.

On est requis de placer sa voiture face au trottoir, à un angle d'à peu près quarante-cinq degrés, sur les rues suivantes: rue Canada, depuis la rue de l'Eglise à la rue Victoria; rue St-François, en face des magasins T. M. Richards et Clair Motors; depuis le théâtre Star sur la rue de l'Eglise, au magasin Gagné; et du bureau de poste au coin qui fait face au théâtre Star.

De six heures du soir à six heures du matin, on ne peut stationner sur le côté nord-ouest de la rue de l'Eglise, du coin en face du couvent à l'avenue Laporte; sur le côté sud-est de la rue de l'Eglise, entre la rue Canada du côté nord et la rue Hill du côté sud; du côté sud de la rue Hill; du côté ouest de la rue Court, entre la rue Canada et la rue St-François.

Aucune voiture ne peut être laissée stationnaire devant l'entrée d'un chemin privé, et, à moins qu'on soit à en faire le chargement, elle ne doit sur aucune rue être laissée en place plus de trente minutes.

Ceux qui enfreignent les règlements de trafic se rendent passibles d'une amende de cinq à quarante piastres.

Le public est instamment prié de coopérer avec les autorités municipales, afin de rendre l'application des nouveaux règlements aussi facile que possible.

Lionel LABEL.

Le Papier-Journal

Montreal, 18. — La production du papier-journal aux Etats-Unis et au Canada en juillet dernier fut de 292,779 tonnes, s'établissant à 69,3 p. c. de la capacité estimée des usines. Elle avait été en juin au taux de 62,6 p. c., et à celui de 64,8 p. c., en mai. Ces chiffres sont publiés aujourd'hui par le Newspaper Service Bureau. En juillet 1930 la production avait été de 319,818 tonnes pour les Etats-Unis et le Canada. Les papeteries canadiennes opérèrent à 56,8 p. c. de leur capacité en juillet dernier, produisant 182,731 tonnes, alors que leur taux avait été de 60,3 p. c., en juin 63 en mai et 64 en avril. Le point le plus bas de la production canadienne cette année jusqu'à date fut en février, alors que le taux de production des usines tomba à 44,4 p. c. Les expéditions faites des usines canadiennes en juillet dernier totalisèrent 176,350 tonnes contre 194,444 tonnes en juin et 202,280 tonnes en mai. En juillet 1930 ces expéditions avaient été de 200,911 tonnes.

G. N. TRICOCHER

VARIETES

L'EMPIRE COLONIAL FRANÇAIS

Une erreur qui semble se perpétuer, et contre laquelle on ne saurait trop combattre, c'est la croyance que les colonies françaises contiennent au lieu de rapporter. Nous ne voulons pas dire, cependant, que la dite erreur soit le propre des étrangers; il est malheureusement vrai qu'elle est encore fort répandue en France même. Le gros public en expansion coloniale française, à une époque où, en effet, les colonies devaient être soutenues, dans une large mesure, par l'Etat. Il est exact que longtemps l'Afrique du Nord, par exemple, ne payait point, et que la Nouvelle Calédonie était la seule colonie qui fit ses frais. Aujourd'hui, l'on est sorti de l'ère des tâtonnements. Voyons plutôt les statistiques du commerce colonial: Afrique du Nord, 14 milliards par an; Indochine, 7 milliards et demi; Groupe du Levant, 9 milliards; Madagascar, 2 milliards et demi; Amérique du Nord, 1 milliard; Groupe du Pacifique, 342 millions. Le total fait 31 pour cent du commerce général de la France avec l'étranger. Il faut aussi remarquer que la crise économique mondiale n'a pas eu de répercussion sérieuse sur le commerce entre la France et ses colonies, lequel augmente toujours. Les colonies, du reste, sont loin d'avoir atteint leur complet développement. Prenons par exemple le Maroc: c'est là une acquisition relativement récente; mais, dès les débuts, elle s'est affirmée sous de multiples possibilités. A l'heure actuelle, le Maroc avance à pas de géant; il est impossible de prévoir ce que ce pays réserve aux prospecteurs, mais l'on y marche de surprise en surprise. Quant à l'Indochine, dont tant de gens voulaient que la France se débarrassât, elle s'est dévolue, elle aussi, ces dernières années, comme un des plus riches joyaux de la couronne coloniale française. Et la Guyane, débordante de richesses, n'est pour ainsi dire pas exploitée! Georges Nestler Tricoche

"LE DEVOIR", Montréal.

L'ENTREPRISE DE LA "BEAUHARNOIS" EN TRAIN DE DEVENIR "AFFAIRE MIROBOLANTE"

Ceux qui l'attaquaient, ayant obtenu leur fin, que l'on peut formuler dans l'expression simpliste "ôte-toi de là que je m'y mette", commencent à trouver que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes — Le "Financial Post", de Toronto, soumet le capital à la compagnie à un procédé de déshydratation hautement intéressant.

LES CINQ ACTIONS DE CONTROLE

Plus il est question de la Beauharnois dans les journaux et mieux on saisit que dans le fond l'affaire se résume à la tactique simpliste et brutale de "ôte-toi de là que je m'y mette".

La manoeuvre a été supérieure-ment conduite. Dès le lendemain des élections générales de juillet dernier, on entendit dire que des resquins tournaient autour des actions du désormais fameux sénateur McDougald. On voulait les lui acheter, mais au prix coûtant! Il en avait entre les mains de deux classes: celles qui lui avaient coûté quelque chose et celles qui, provenant de la "Nuisance Company", ne lui coûtaient rien ou à peu près. Or, les gens qui voulaient acheter voulaient qu'il n'y eût pas de confusion, ni de prix moindres que ceux qui leur seraient cédés fussent prises à même le lot qui ne coûtait rien ou presque rien. Puis l'enquête vint qui produisit ce résultat: la majorité des détenteurs du contrôle de la compagnie, exerçant ce contrôle au moyen de cinq actions de management shares pour une durée de dix ans, est compromise.

Ces actions sont détenues par le sénateur McDougald, par M. R. O. Sweeney et par M. Arthur F. White, vice-président de la Beauharnois et qui est aussi vice-président de la Dominion Securities. Cette dernière firme faisait partie du syndicat de banquiers qui a soutenu les bons. On n'a rien dit contre M. White, dont il est même question comme vice-président de la compagnie réorganisée. Il n'a rien eu à voir dans l'organisation première de la compagnie et il est probable que comme la plupart des autres directeurs il n'a pas eu connaissance du fait qu'on a sorti du trésor de la Beauharnois une somme de trois cents mille dollars pour des souscriptions électorales.

Il s'agit donc de faire tomber les actions des mains de M. Sweeney et du sénateur McDougald: de M. Sweeney surtout; car si notre mémoire est exacte, il a expédié ses actions avec M. White trois actions sur cinq, ce qui donne le contrôle des actions du contrôle.

Qui peut exercer la pression nécessaire pour faire lâcher ces actions? M. Bennett et son parti. Et c'est ici qu'apparaît la manoeuvre supérieure. Si les libéraux étaient revenus au pouvoir, tout ce qu'ils eussent fait pour la Beauharnois eût été mal vu. Mais désormais le gouvernement peut le gaver, lui accorder le droit de distraire du Saint-Laurent le flot tout entier, dit le flegme être desséché, ce qui sera de bonne politique. Les fondateurs marrons auront été écartés et le gouvernement n'aura plus que deux choses comme mobile: assurer du travail aux chômeurs et bonifier les obligations acquises par ces petits épargnants de bonne foi. Tout le monde ne pourra qu'approuver à une politique aussi louable, d'autant plus que c'est désormais le parlement (dont la majorité est entre les mains de M. Bennett et qui ne sait rien refuser, pas même la dictature), qui accordera toutes les faveurs.

Il est même sérieusement question toujours pour bonifier l'affaire, que le gouvernement fédéral achète le canal de navigation, bien que d'après le contrat initial il doit le recevoir en pur cadeau de la compagnie compromise. Les quelques millions qu'il donnerait à cette fin mettraient la compagnie sur le velours et on lui laisserait à rebaisser sa réputation, ce qui est d'ailleurs entreprise savamment depuis qu'il est entendu

que MM. McDougald et Sweeney doivent s'en aller. On a lesté le ballon avec l'enquête pour l'amener jusqu'à terre, et permettre à ces messieurs d'en descendre. Aujourd'hui M. Bennett — avec le concours de M. Taschereau ou de M. Houde, (il est assuré de réussir dans les deux cas) les moyens de tirer par la manche les deux directeurs compromis. Ils sont donc sortis de la race et remplacés par d'autres, que l'on dit de la que je m'y mette aura été accompli, le ballon sera délesté et les gens dans l'éther ou même la stratosphère.

On est tellement sûr du résultat que ceux-là même qui ont knocké la compagnie depuis le début de l'enquête s'emploient à prouver que les valeurs doivent être classées dans les "glit edge". Raisonnement facile à comprendre.

A la faveur de l'énervement produit par les révélations de l'enquête les deux directeurs pessimistes se sont répendus dans des campagnes de dénigrement, mais les obligations de la Beauharnois ne valaient pas le papier sur lequel elles étaient gravées. Elles sont tombées à la cote de 88. On s'est mis à les ramasser. Elles valent aujourd'hui plus de 80, soit autant que celles de n'importe quelle compagnie analogue. Et ce n'est que le commencement avec une garantie conjointe du gouvernement de Québec et d'Ottawa ou simplement du gouvernement de Québec, tandis qu'Ottawa achèterait le canal pour quelques millions de plus, ce qui prendrait plus d'eau pour générer plus d'énergie électrique, ces obligations vaudraient au moins \$120, ce qui serait assez payant pour les acheteurs avisés à 88.

On a un bel exemple de la "désintégration" du stock de la compagnie dans le dernier article du Financial Post, de Toronto. Ce journal veut que le commencement avec une garantie conjointe du gouvernement de Québec et d'Ottawa ou simplement du gouvernement de Québec, tandis qu'Ottawa achèterait le canal pour quelques millions de plus, ce qui prendrait plus d'eau pour générer plus d'énergie électrique, ces obligations vaudraient au moins \$120, ce qui serait assez payant pour les acheteurs avisés à 88.

On a un bel exemple de la "désintégration" du stock de la compagnie dans le dernier article du Financial Post, de Toronto. Ce journal veut que le commencement avec une garantie conjointe du gouvernement de Québec et d'Ottawa ou simplement du gouvernement de Québec, tandis qu'Ottawa achèterait le canal pour quelques millions de plus, ce qui prendrait plus d'eau pour générer plus d'énergie électrique, ces obligations vaudraient au moins \$120, ce qui serait assez payant pour les acheteurs avisés à 88.

lent pas une charge aussi considérable par le P. que celle assumée par un grand nombre de corporations pour le seul emplacement de leur centrale électrique. On ajoute que les opérations de génie civil et de construction ont été dirigées efficacement. L'entreprise est en avance sur le temps fixé et coûte moins que ses prévisions. Ces deux facteurs, à conditions qu'ils continuent à jouer, effaçeront au moins une portion du gaspillage initial.

"Dans les cercles financiers, on n'est donc pas disposé à regarder l'entreprise à travers des lunettes bleues."

Lunettes bleues ne sont pas let une allusion politique — le Financial Post se garderait bien d'en faire — mais on sait que nos amis anglo-américains en bien — quand nous voyons en noir et cette expression doit se traduire en français: noir à travers des lunettes noires.

Bref, comme on a pu constater, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes depuis que l'affaire de la Beauharnois, grâce au lavage de l'enquête, est devenue candide, au sens latin du mot. Bel optimisme!

L'ETOILE DE L'ACADIE

La fête de l'Assomption approche, et donc aussi la fête nationale des Acadiens, que nous célébrons avec solennité au Lac-Bouchette le dimanche 16 août. Avec l'honorable sénateur Poirier, saluons L'ETOILE DE L'ACADIE qui brille d'un doux éclat sur la malheureuse terre de ses aïeux.

"Au-delà de la nue et du firmament bleu Brille d'un doux éclat une étoile béni Les rayons qu'elle verse, ineffable harmonie, Sont comme un sourire de Dieu".

Saluons ce peuple martyr avec un affectueux respect, une admiration attendrie et un inlassable espoir.

L'ACADIE! écrivait naguère Albert Larrieu, après une longue tournée de six années à travers le Canada, "ne la cherchez pas sur la carte".

Le mot ACADIE si harmonieux si français, a été rayé de la géographie par les anglais, maîtres du pays mais les Acadiens sont encore là, et pour eux ce pays reste toujours l'Acadie. Que sont les Acadiens? Ce sont des Français, des Bretons, des Vendéens, de Saintongeais et des Bascois établis dans les Provinces Maritimes depuis Henri IV. Leur histoire ressemble à un conte de fées.

Lorsque les Anglais se furent emparés de ce bandeau de continent ils voulaient, malgré la promesse faite, en chasser les Français, cette politique de mauvais sujets. Ils étaient 12,000 environ. En réalité le but était de s'emparer de leurs terres.

Voici le moyen qui fut employé. On arma de gros vaisseaux, sur lesquels on embarqua les Acadiens, après avoir de séparer les enfants de leurs mères, les femmes de leurs époux, en un mot disloquant toutes les familles. Puis, à force de voiles, on les éloigna de la côte, pendant que leurs maisons étaient incendiées devant leurs yeux. Après huit, dix, quinze jours de traversée, on les déposera par petits paquets, sans argent, sans abri, tout le long du littoral, jusqu'en Louisiane.

L'histoire et la postérité ont dit que c'est là le plus grand crime qui ait jamais été préparé et accompli par des hommes, et que l'Angleterre ne pourra jamais effacer cette souillure sur la déshonore.

Mais la Providence n'avait pas dit.

Le mot ACADIE si harmonieux si français, a été rayé de la géographie par les anglais, maîtres du pays mais les Acadiens sont encore là, et pour eux ce pays reste toujours l'Acadie. Que sont les Acadiens? Ce sont des Français, des Bretons, des Vendéens, de Saintongeais et des Bascois établis dans les Provinces Maritimes depuis Henri IV. Leur histoire ressemble à un conte de fées.

Lorsque les Anglais se furent emparés de ce bandeau de continent ils voulaient, malgré la promesse faite, en chasser les Français, cette politique de mauvais sujets. Ils étaient 12,000 environ. En réalité le but était de s'emparer de leurs terres.

Voici le moyen qui fut employé. On arma de gros vaisseaux, sur lesquels on embarqua les Acadiens, après avoir de séparer les enfants de leurs mères, les femmes de leurs époux, en un mot disloquant toutes les familles. Puis, à force de voiles, on les éloigna de la côte, pendant que leurs maisons étaient incendiées devant leurs yeux. Après huit, dix, quinze jours de traversée, on les déposera par petits paquets, sans argent, sans abri, tout le long du littoral, jusqu'en Louisiane.

L'histoire et la postérité ont dit que c'est là le plus grand crime qui ait jamais été préparé et accompli par des hommes, et que l'Angleterre ne pourra jamais effacer cette souillure sur la déshonore.

Mais la Providence n'avait pas dit.

Le mot ACADIE si harmonieux si français, a été rayé de la géographie par les anglais, maîtres du pays mais les Acadiens sont encore là, et pour eux ce pays reste toujours l'Acadie. Que sont les Acadiens? Ce sont des Français, des Bretons, des Vendéens, de Saintongeais et des Bascois établis dans les Provinces Maritimes depuis Henri IV. Leur histoire ressemble à un conte de fées.

Lorsque les Anglais se furent emparés de ce bandeau de continent ils voulaient, malgré la promesse faite, en chasser les Français, cette politique de mauvais sujets. Ils étaient 12,000 environ. En réalité le but était de s'emparer de leurs terres.

Voici le moyen qui fut employé. On arma de gros vaisseaux, sur lesquels on embarqua les Acadiens, après avoir de séparer les enfants de leurs mères, les femmes de leurs époux, en un mot disloquant toutes les familles. Puis, à force de voiles, on les éloigna de la côte, pendant que leurs maisons étaient incendiées devant leurs yeux. Après huit, dix, quinze jours de traversée, on les déposera par petits paquets, sans argent, sans abri, tout le long du littoral, jusqu'en Louisiane.

L'histoire et la postérité ont dit que c'est là le plus grand crime qui ait jamais été préparé et accompli par des hommes, et que l'Angleterre ne pourra jamais effacer cette souillure sur la déshonore.

Mais la Providence n'avait pas dit.

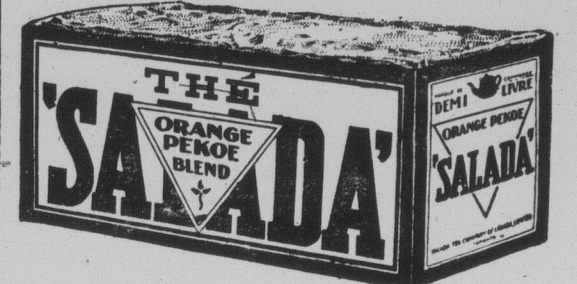
Le mot ACADIE si harmonieux si français, a été rayé de la géographie par les anglais, maîtres du pays mais les Acadiens sont encore là, et pour eux ce pays reste toujours l'Acadie. Que sont les Acadiens? Ce sont des Français, des Bretons, des Vendéens, de Saintongeais et des Bascois établis dans les Provinces Maritimes depuis Henri IV. Leur histoire ressemble à un conte de fées.

Lorsque les Anglais se furent emparés de ce bandeau de continent ils voulaient, malgré la promesse faite, en chasser les Français, cette politique de mauvais sujets. Ils étaient 12,000 environ. En réalité le but était de s'emparer de leurs terres.

Voici le moyen qui fut employé. On arma de gros vaisseaux, sur lesquels on embarqua les Acadiens, après avoir de séparer les enfants de leurs mères, les femmes de leurs époux, en un mot disloquant toutes les familles. Puis, à force de voiles, on les éloigna de la côte, pendant que leurs maisons étaient incendiées devant leurs yeux. Après huit, dix, quinze jours de traversée, on les déposera par petits paquets, sans argent, sans abri, tout le long du littoral, jusqu'en Louisiane.

L'histoire et la postérité ont dit que c'est là le plus grand crime qui ait jamais été préparé et accompli par des hommes, et que l'Angleterre ne pourra jamais effacer cette souillure sur la déshonore.

Saveur très distinctive



Servi partout, dans les meilleurs hotels et restaurants 'Frais des Plantations'

Le 16 août, en la solennité de l'Assomption et à l'occasion de leur fête nationale, les Acadiens se rendent en foule au Lac Bouchette au pied de la Grotte de Notre-Dame de Lourdes. Ensemble nous tournerons nos regards vers L'ETOILE DE L'ACADIE et nous chanterons de toute notre âme L'AVE MARIUS STELLA.

Le grand dérangement! Voilà ce dont on parle encore et dont on parlera toujours dans les veillées acadiennes, au coin du feu. Les Acadiens pardonnent; que dis-je! ils ont déjà pardonné, attendu, me disais-je un jour l'un d'eux, "que notre religion est une religion de pardon", mais ils ne pourront jamais oublier.

Il ont un drapeau et un chant national. Leur drapeau, c'est le drapeau français, tricolore, avec une étoile dans le bleu. L'ETOILE DE LA VERGEE. Leur chant national c'est L'AVE MARIUS STELLA.

En ces dernières années, des groupes d'Acadiens ont quitté temporairement le pays de leurs ancêtres, pour chercher ailleurs au Canada le pain de leurs familles. Un bon nombre se sont fixés dans la région de Saguenay et du Lac St-Jean.

Nous souhaiterions que le dimanche 16 août, en la solennité de l'Assomption et à l'occasion de leur fête nationale, les Acadiens se rendent en foule au Lac Bouchette au pied de la Grotte de Notre-Dame de Lourdes. Ensemble nous tournerons nos regards vers L'ETOILE DE L'ACADIE et nous chanterons de toute notre âme L'AVE MARIUS STELLA.

Le tout est autrefois en honneur partout. Il ne l'est plus. Quelques collèges, quelques familles en gardent le souvenir. Je ne crois pas qu'il ait beaucoup de vogue à l'école primaire. Et pourtant, le fœtus à du bon. On peut bien dire en temps de vacances, on conte qu'il y a quelques années le Headmaster du grand collège d'Edmundston, au cours d'une discussion à la Chambre des Lords, sur cette sorte de punition, termina son discours en disant à peu près ceci: "Je puis du reste me flatter d'avoir, au cours de ma longue carrière, administré ce châtiment à plus de la moitié des membres ici présents."

Après un tonnerre d'applaudissements, on conclut qu'il n'y avait pas lieu de modifier des traditions si excellentes. Les écoliers eux-mêmes sont, paraît-il, partisans de la méthode. Ils la trouvent virile et expéditive. Ils l'aiment mieux que les retenues et les piquets.

Ailleurs, l'on dit: "C'est humiliant. Les Anglais disent: 'C'est courageux.' Le courage n'est pas à mériter la punition, mais quand on l'a méritée, à la prendre 'sans sourcilier'." C'est peut-être un enfantillage. Mais il a au moins cet avantage de rendre énergique.

Qu'en pensez-vous? Bulletin Paroissial.

Est-ce un bon moyen?

Les écoliers anglais ne sont pas des anges. Aussi existe-t-il en Angleterre comme ailleurs tout un système de sanctions. Mais en Angleterre on a gardé les corrections appliquées sur la paume de la main et pour les fautes graves, le fouet.

Le fouet était autrefois en honneur partout. Il ne l'est plus. Quelques collèges, quelques familles en gardent le souvenir. Je ne crois pas qu'il ait beaucoup de vogue à l'école primaire. Et pourtant, le fœtus à du bon. On peut

DOMINION STORES advertisement featuring various grocery items like TOMATES, ANANAS, Biscuits aux Figues, LUX FLAKES, and D.S.L. Bulk Tea, with prices and descriptions.